

CONCOURS D'IDÉES

« *Un été pour réinventer Les Pierrites* »

REGLEMENT DE CONCOURS

Concours d'idées estival à destination des étudiants de l'ENSA Clermont-Ferrand

1- PREAMBULE

CDC Habitat est l'un des principaux opérateurs du logement en France. Filiale de la Caisse des Dépôts, le groupe exerce une mission d'intérêt général visant à proposer des solutions d'habitat accessibles, durables et adaptées aux besoins des territoires.

À travers son activité de bailleur social, CDC Habitat accompagne les collectivités locales dans le développement, la gestion, la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine résidentiel. Son action s'inscrit dans une démarche de qualité de service à destination des habitants, de transition écologique et de développement durable des territoires.

Implantée à Clermont-Ferrand, l'agence CDC Habitat Auvergne gère un parc locatif d'environ 5 000 logements répartis sur les départements du Puy-de-Dôme (63) et de l'Allier (03). Acteur de proximité, elle conduit de nombreuses opérations visant à améliorer durablement le confort des habitants, la performance énergétique des bâtiments et la qualité des espaces résidentiels.

Dans ce contexte, CDC Habitat engage une réflexion sur l'avenir de la résidence Les Pierrites, située à Clermont-Ferrand. Composée de cinq bâtiments représentant 80 logements locatifs sociaux, cet ensemble fait l'objet d'un projet de réhabilitation visant à répondre aux enjeux contemporains de transition énergétique, d'adaptation au changement climatique, de qualité d'usage et d'attractivité résidentielle.

Afin d'enrichir cette réflexion, CDC Habitat organise le concours d'idées « Un été pour réinventer Les Pierrites », à destination des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand. Ce concours propose aux participants de porter un regard libre, créatif et prospectif sur le devenir de la résidence et de ses espaces extérieurs, en explorant les dimensions architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et sociales du projet.

Les propositions produites dans le cadre du concours ont vocation à alimenter les réflexions du maître d'ouvrage et à faire émerger des pistes innovantes de transformation. Elles s'inscrivent dans une démarche pédagogique et exploratoire et ne constituent ni une consultation de maîtrise d'œuvre, ni un marché public, ni un engagement de réalisation.

Par cette initiative, CDC Habitat souhaite encourager l'innovation, soutenir la créativité étudiante et renforcer les liens entre le monde académique et les acteurs opérationnels de la ville et de l'habitat.

2- OBJECTIFS DU CONCOURS

Le concours d'idées « Un été pour réinventer Les Pierrites » a pour objet de solliciter la créativité des étudiants afin d'enrichir la réflexion engagée sur la transformation de la résidence Les Pierrites.

Les participants sont invités à développer une vision globale et prospective du site en s'appuyant sur les enjeux contemporains de la réhabilitation du logement social. Les propositions pourront porter sur l'architecture des bâtiments, la qualité d'usage des logements, le traitement des espaces extérieurs, les relations avec le quartier, la biodiversité, l'adaptation climatique ou encore l'évolution des modes d'habiter.

Le concours est conçu comme un outil de réflexion destiné à nourrir les études conduites par CDC Habitat.

3- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, en cycle Licence ou Master.

La participation s'effectue sur la base du volontariat et n'entre pas dans le cadre d'une évaluation académique.

Les candidats peuvent participer individuellement ou en équipe composée de quatre étudiants maximum. Chaque participant ne peut être membre que d'une seule équipe.

La participation au concours est gratuite

4- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront transmettre avant le 18 septembre 2026 avant 12h00 :

- **Un formulaire d'inscription complété et signé - Pour les candidatures collectives, la désignation d'un représentant de l'équipe, chargé des échanges avec l'organisateur**
- **Un certificat de scolarité en cours de validité**
- **Le présent règlement de concours signé par le ou les candidats**

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après réception et validation de l'ensemble des pièces demandées par CDC Habitat. L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des candidats et de refuser toute inscription incomplète, irrégulière ou ne répondant pas aux conditions fixées par le présent règlement.

Après validation de leur inscription, les candidats recevront le dossier de consultation comprenant les documents nécessaires à la compréhension du site, du contexte de l'opération et des attentes du concours.

Les candidatures sont à adresser à : contact.clermontauvergne@cdc-habitat.fr

5- THEMATIQUE ET CADRE DE REFLEXION

La réflexion proposée aux candidats prend appui sur un site réel en cours d'étude. La résidence « Les Pierrites » constitue un support permettant d'aborder simultanément les questions liées à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'environnement.

Les participants sont invités à développer une approche à différentes échelles : celle du logement, du bâtiment, de la résidence et de son environnement. Les propositions devront démontrer leur capacité à articuler les enjeux de réhabilitation énergétique avec une réflexion plus large sur le confort des habitants, l'identité du site, la qualité des espaces de vie et la résilience du patrimoine dans le temps.

Le concours encourage les démarches innovantes et les visions prospectives, dès lors qu'elles demeurent cohérentes avec les caractéristiques du site et les enjeux identifiés.

6- DOCUMENTS MIS A DISPOSITION

CDC Habitat met à disposition des candidats un dossier documentaire destiné à faciliter leur compréhension du site et de son contexte.

Ce dossier comprend notamment des plans, photographies, données techniques, documents de présentation et informations relatives au projet de réhabilitation en cours de réflexion.

Les documents fournis ont pour seul objet d'éclairer la réflexion des participants et ne sauraient engager la responsabilité de l'organisateur quant à leur exhaustivité.

7- RENDUS / LIVRABLES

Les candidats devront remettre un dossier composé :

- **De 3 à 4 planches A3 présentant la proposition de projet ;**
- **D'une note explicative synthétique d'un maximum de 2 pages A4 recto verso rédigée en Arial 11 et exposant la démarche, les intentions de projet et les principaux choix retenus.**

- **D'une note synthétique résumant le projet et comportant 2000 caractères maximum présentée au format A5 paysage, avec :**
 - o **Titre principal en Arial 18 gras - Sous-titre si nécessaire en Arial 14 gras**
 - o **Texte en Arial 12**

Les documents devront être transmis au format numérique PDF uniquement.

Les candidats feront apparaître sur l'ensemble des documents remis le nom du ou des auteurs ainsi que leur année d'étude. Le concours ne faisant pas l'objet d'une procédure anonyme, les projets pourront être examinés par le jury avec identification de leurs auteurs.

Les candidats sont libres de choisir un intitulé pour leur projet. Celui-ci devra figurer sur l'ensemble des documents remis dans le cadre du concours.

Toute candidature remise hors délai ou ne respectant pas les exigences du présent règlement pourra être déclarée irrecevable.

Précisions

L'ensemble des documents soumis à l'appréciation du jury devra être rédigé en langue française. Seules les pièces demandées au titre du présent règlement et présentées conformément aux formats et modalités de remise définis ci-dessus seront examinées dans le cadre de l'évaluation des projets.

8- MODALITES DE TRANSMISSION DES PROJETS

Le dossier de participation sera composé uniquement de fichiers numériques enregistrés au format PDF.

Ces fichiers devront être adressés au plus tard le 25 septembre 2026.

La candidature devient effective à la réception de l'ensemble du dossier, dans le délai réglementaire et dans les formats demandés à l'article 7 « Rendus / livrables ».

Une notification de réception et de validation ou non validation sera remise par courriel aux étudiants candidats.

Les travaux remis dans le cadre du concours ne feront l'objet d'aucune restitution ni d'un quelconque remboursement.

9- CRITERES D'EVALUATION

Les projets seront évalués au regard de leur capacité à répondre aux enjeux définis dans le présent règlement ainsi qu'aux problématiques propres au site des Pierrites. Le jury examinera la qualité de la réflexion développée, la pertinence des réponses apportées et leur aptitude à nourrir les réflexions engagées par CDC Habitat dans le cadre du projet de réhabilitation.

L'analyse des candidatures portera sur les critères suivants :

A- La qualité de la démarche

Le jury appréciera la pertinence de l'analyse menée par les candidats, leur compréhension du contexte et des enjeux du site ainsi que la logique de réflexion développée tout au long du projet. Une attention particulière sera portée à la capacité des candidats à construire une démarche cohérente, argumentée et fondée sur une lecture sensible et objective de l'existant.

B- La cohérence du projet

Les propositions devront démontrer leur capacité à articuler de manière cohérente les différentes dimensions du projet : architecture, paysage, usages, performance environnementale, qualité résidentielle et intégration dans son environnement. Le jury examinera la pertinence des réponses apportées et l'adéquation entre les ambitions affichées et les solutions proposées.

C- Le caractère innovant

Le concours ayant vocation à encourager la créativité et l'expérimentation, le jury valorisera les démarches innovantes permettant d'explorer de nouvelles approches de réhabilitation du patrimoine existant. Les projets pourront notamment se distinguer par leur capacité à proposer des solutions originales en matière d'usages, de qualité d'habiter, de conception architecturale, de traitement paysager, d'adaptation au changement climatique ou de performance environnementale.

D- La capacité à proposer une vision claire et argumentée

Les candidats devront être en mesure d'exprimer une intention forte et lisible. Le jury appréciera la qualité du récit de projet, la clarté des objectifs poursuivis, la pertinence de l'argumentation développée ainsi que la capacité des propositions à porter une vision prospective du devenir de la résidence Les Pierrites.

E- La qualité de la représentation

La représentation graphique constitue un élément essentiel d'appréciation des projets. Le jury évaluera la qualité des documents produits, leur lisibilité, leur capacité à traduire les intentions du projet ainsi que la cohérence entre les supports graphiques et les explications fournies. Une attention particulière sera portée à la clarté de la communication et à l'efficacité des modes de représentation retenus.

Au-delà de chacun des critères précédents, le jury portera une attention particulière à la capacité des projets à conjuguer qualité d'usage, performance environnementale et innovation. Il valorisera les démarches permettant de renouveler le regard porté sur la réhabilitation du patrimoine existant, d'explorer des solutions architecturales, urbaines ou paysagères originales et de proposer des réponses ambitieuses, réalistes et susceptibles d'inspirer les futurs projets de l'habitat social.

Les propositions développant une vision prospective forte, tout en restant ancrées dans les réalités du site, des usages et des contraintes de transformation du patrimoine existant, seront particulièrement appréciées.

10- JURY

Les projets seront examinés par un jury composé de représentants de CDC Habitat et de personnalités qualifiées issues notamment des domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'enseignement supérieur ou du logement social.

Le jury délibérera librement au regard des critères définis au présent règlement.

Ses décisions seront souveraines et sans appel.

11- PRIX ET VALORISATION

CDC Habitat attribuera plusieurs distinctions aux projets ayant particulièrement retenu l'attention du jury.

Trois projets lauréats seront récompensés selon la répartition suivante :

- **1er prix** : 500 €, sous forme de bons d'achat auprès des enseignes DALBE et la Librairie des Volcans ;
- **2e prix** : 300 €, sous forme de bons d'achat auprès des enseignes DALBE et la Librairie des Volcans ;
- **3e prix** : 200 €, sous forme de bons d'achat auprès des enseignes DALBE et la Librairie des Volcans.

Les projets distingués pourront être exposés, publiés ou présentés dans le cadre d'actions de communication organisées par CDC Habitat et l'ENSACF. Les auteurs seront systématiquement mentionnés dans l'ensemble des actions de valorisation relatives au concours.

12- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les candidats demeurent titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés aux travaux réalisés dans le cadre du présent concours.

Par leur participation, ils autorisent CDC Habitat, à titre gratuit et non exclusif, à reproduire, représenter, diffuser et valoriser tout ou partie des documents remis dans le cadre de la promotion du concours, de ses résultats et des actions de communication qui y sont associées.

Les propositions produites dans le cadre du concours constituent une ressource de réflexion pour CDC Habitat. À ce titre, les idées, concepts, principes, démarches, orientations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales ou programmatiques développés

par les candidats pourront être analysés, adaptés, approfondis et mobilisés dans le cadre des études conduites pour l'opération de réhabilitation de la résidence Les Pierrites.

Ces propositions pourront également alimenter les réflexions menées par CDC Habitat sur d'autres opérations de réhabilitation, de construction ou d'aménagement de son patrimoine, lorsque les idées développées présentent un intérêt ou une pertinence transposable à d'autres contextes.

Cette utilisation s'inscrit dans une logique d'inspiration, d'enrichissement et d'adaptation des réflexions du maître d'ouvrage. Elle ne saurait être assimilée à la reprise directe et intégrale d'un projet présenté dans le cadre du concours ni ouvrir droit à une rémunération complémentaire au bénéfice des participants.

CDC Habitat s'engage à mentionner le nom des auteurs dans toute action de valorisation ou de communication portant sur les projets présentés dans le cadre du concours.

13- DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours sont destinées exclusivement à son organisation, à la gestion des candidatures et à la communication des résultats.

Elles sont traitées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et ne seront conservées que pour la durée nécessaire à la gestion du concours.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

14- MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

CDC Habitat se réserve le droit de modifier le calendrier, de compléter certaines dispositions du présent règlement ou d'annuler le concours en cas de nécessité.

Les participants seront informés dans les meilleurs délais de toute évolution affectant l'organisation du concours.

15- ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout manquement à ses dispositions pourra entraîner l'exclusion du candidat ou de l'équipe concernée et la non-prise en compte du projet présenté.

16- CONTACTS, INFORMATIONS ET QUESTIONS

Les candidats pourront adresser leurs questions complémentaires par courriel à l'organisateur du concours : contact.clermontauvergne@cdc-habitat.fr

17- CALENDRIER PREVISIONNEL

- Lancement du concours : 10 juillet 2026
- Date limite de candidature : 18 septembre 2026
- Date limite de remise des projets : 25 septembre 2026
- Réunion du jury : à préciser
- Proclamation des résultats : à préciser
- Exposition et valorisation des projets : à préciser

Signature(s)

Fait à :

Le :/...../ 2026

Candidat référent

Signature :

Membres de l'équipe (le cas échéant)

Participant n°2 :

Participant n°3 :

Participant n°4 :